



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 17 Avril 2025

Procès-verbal N°24

Président : Xavier VELILLA

Présents : Christian BURRIEL – Jean-Claude CASSÉ - Noël FAVARIN - Fany GONZALEZ - Isabelle GOUX - Fabien LAFON - Brigitte THORE - Jacques WARIN

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°61 *MATCH N° 53088417 : ENTENTE A.J.A. / AUCH FOOTBALL 2 - Championnat U.17 Territoire - Journée 2 du 12/04/2025
Match perdu par Forfait

Lecture du courriel reçu le 12-04-2025 à 11h25 du club d'AUCH FOOTBALL informant du forfait de son équipe pour la rencontre désignée en rubrique.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré, **statue** :

- Match perdu par forfait à l'équipe d'AUCH FOOTBALL 2 (541854)
- Homologue le résultat sur le score de 3-0 en faveur de l'ENTENTE A.J.A.
- Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions jeunes

Amende : 40€ (2^{er} forfait) portés au débit du compte District d'AUCH FOOTBALL (541854)

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA